



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Traitement intégré**

- Modification au plan d'action institutionnel

## **du Collège de Maisonneuve**

Décembre 2018



Québec, le 4 février 2019

Madame Malika Habel  
Directrice générale  
Collège de Maisonneuve  
3800, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2A2

**Objet : Traitement intégré des suivis — Modification au plan d'action institutionnel**

Madame la Directrice générale,

Au cours de l'entretien téléphonique tenu le 3 octobre 2018 avec M. Guy Gibeau, directeur des études, la Commission a présenté les nouvelles modalités qu'elle a adoptées pour le traitement des recommandations émises lors des opérations qu'elle a menées avant 2013. Ces modalités se veulent plus cohérentes avec l'approche relative à l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et visent la simplification de ses processus d'évaluation ainsi que l'allégement de ses pratiques.

Vous trouverez en annexe un portrait sommaire qui présente pour l'ensemble des recommandations, les nouvelles suites attendues ainsi que les échéances convenues entre le Collège et la Commission. Celle-ci a confirmé cette entente lors de sa réunion du 11 décembre 2018.

Ce portrait sommaire remplace le plan d'action institutionnel que le Collège a adopté le 24 février 2014 par son conseil d'administration dans le cadre de l'approche sur le traitement intégré des suivis. Désormais, le Collège de Maisonneuve donnera des suites en fonction des nouvelles modalités et des échéances convenues et consignées dans le portrait sommaire.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

p. j. Annexe - Portrait sommaire

c. c. M. Guy Gibeau, directeur des études

## Annexe - Portrait sommaire du Collège de Maisonneuve

Rappel des recommandations		Suites à donner : Attentes de la Commission	Document de référence pour appuyer le collège dans sa démarche	Échéance convenue
<a href="#"><u>Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études</u></a> Juillet 1999	<b>Recommandation 1 :</b> (section évaluation des apprentissages, p.9-10) La Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les modes d'évaluation retenus soient à même de certifier l'atteinte des objectifs, et ce, pour chacun des cours.	<i>Le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour s'assurer que les modes d'évaluation permettent d'attester de l'atteinte des objectifs liés à chacun des cours</i>  <i>Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication.</i>	<b>La fiche 3 :</b> Recommandation liée à l'évaluation des apprentissages guide le collège dans la préparation de la lettre explicative.	<i>Juin 2019</i>
<a href="#"><u>Évaluation institutionnelle</u></a> Avril 2005	<b>Recommandation 2 :</b> (section instances de gestion ; p.5-6) La Commission recommande au Collège de modifier son Règlement sur la Commission des études de manière à ce que celle-ci puisse jouer son rôle de façon efficace.	<i>Le collège transmet une lettre explicative et les documents appropriés pour appuyer son explication.</i>	<b>La fiche 6</b> guide le collège dans la préparation de la lettre.	<i>Juin 2019</i>

Rencontre téléphonique : 3 octobre 2018

Participants : M. Guy Gibeau (DE)